Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: Kunshi**

· **Code du produit:** 12752
· **UFI:** .
· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Emploi de la substance / de la préparation**
produit phytosanitaire
Fongicide

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
· **Producteur/fournisseur:**
Leu+Gygax AG
Fellstrasse 1
CH-5413 Birmenstorf

· **Service chargé des renseignements:**
Dépt. sécurité de produit
Téléphone 056 201 45 45
e-mail: stucki@leugygax.ch
pendant des heures de bureau
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Suisse, Tél. 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022
Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: Kunshi

(suite de la page 1)

Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.
· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
· **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention
· **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· **Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022
Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: Kunshi

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:**
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
· **2.3 Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 57966-95-7 EINECS: 261-043-0	2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide Repr. 2, H361fd; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317, EUH401	25-50%
CAS: 79622-59-6	fluaziname (ISO) Repr. 2, H361d; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317, EUH401	25-50%
CAS: 81065-51-2	Methylanphthalensulfonsäure/Formaldehyd, Copolymer, Natriumsalz Eye Irrit. 2, H319, EUH401	5-10%
CAS: 371-47-1 EINECS: 206-738-1	disodium maleate Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	0,1-0,4%

· **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**
· **Remarques générales:**
Dans tous les cas en doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· **Après contact avec la peau:**
Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022
Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: Kunshi

(suite de la page 3)

· **Après contact avec les yeux:**
Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Ne pas utiliser de produits (chimiques) neutralisants. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologue.
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
· **Après ingestion:**
Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne est inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
NE PAS faire vomir.
aide médicale
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Symptômes après contact avec la peau : Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
Symptômes après contact avec les yeux: Peut causer une irritation des yeux par contact direct.
Symptômes après ingestion:
L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.
Symtômes chroniques : peut nuire à la fertilité et à l'enfant à naître.
· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
Mousse à usages multiples. Poudre ABC (pour la lutte contre le feu). Dioxyde de carbone.
En cas d'incendie important: eau pulvérisée. Mousse résistante à l'alcool.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques et corrosives. Chlorure d'hydrogène. Acide fluorhydrique. Gaz nitreux. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
· **5.3 Conseils aux pompiers**
Diluer les gaz toxiques avec de l'eau pulvérisée. Utiliser l'eau avec parcimonie, si possible la recueillir ou la retenir.
· **Equipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques
· **Autres indications** Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)



Evacuer les zones environnantes. Ne pas exposer à des flammes nues. Interdiction de fumer.

Ne pas inhaler les poussières.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022
Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: Kunshi

(suite de la page 4)

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser le produit s'échapper dans l'environnement sans contrôle.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Stopper l'écoulement si cela est possible sans danger. Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Absorber mécaniquement (essuyer, balayer) et collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Confiner la substance déversée, la pomper dans des récipients appropriés. Stocker dans des récipients bien fermés et étanches. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée.
En cas de déversement de grandes quantités : verser la matière solide libérée dans des récipients pouvant être fermés. Ne pas pomper le produit répandu avec de l'air comprimé. Recueillir soigneusement les restes. Nettoyer les surfaces souillées avec beaucoup d'eau.
Éviter la formation et la propagation de poussière. Éviter la propagation en recouvrant de sable sec/de terre sèche. Nettoyer les vêtements et l'équipement après le travail.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Lors de l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer.

· **Conseils pour une manipulation sans danger**
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Lors de l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Éviter tout contact direct avec le produit. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Veiller à une ventilation suffisante afin de réduire au maximum les concentrations de poussière.
Laisser dans les conteneurs d'origine fermés. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.

· **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'ecart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

(suite page 6)

(suite de la page 5)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**
· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
· **Protection respiratoire:**



En cas de formation de poussière : masque anti-poussière avec filtre de type P2. En cas d'exposition à la chaleur: masque à gaz

· **Protection des mains:**



Porter des gants de protection. Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme (EN ISO 374) même pour un contact direct prolongé. (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation): par exemple en caoutchouc nitrique (0,5 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), etc.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022
Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: Kunshi

(suite de la page 6)

· **Protection des yeux/du visage**
En cas de formation de poussière : lunettes de protection étanches. Protection du visage



Lunettes de protection

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)
· **Protection du corps:**



Vêtements de protection complets. En cas de formation de poussière: protection de la tête/du cou. Vêtements de protection étanches à la poussière

· **Autres mesures de protection**
Les futures mères ou les femmes qui allaitent ne doivent pas être exposées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· **Indications générales**	Granules
· **État physique**	Solide
· **Couleur:**	Beige
· **Odeur:**	chimique
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé.
· **Point de fusion:**	Non déterminé.
· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**	Non déterminé.
· **Point d'ébullition:**	
· **Inflammabilité**	non explosif
· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**	
· **Inférieure:**	Non déterminé.
· **Supérieure:**	Non déterminé.
· **Point d'éclair**	Non applicable.
· **Température d'inflammation:**	352 °C
· **Température de décomposition:**	Non déterminé.
· **La température d'inflammation minimum:**	
· **pH**	solution de pH : 6,66 (1 %)
· **Viscosité:**	
· **Viscosité cinématique**	Non applicable.
· **Dynamique:**	Non applicable.
· **Solubilité**	
· **l'eau:**	Donnée non disponible.
· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**	Non déterminé.
· **Pression de vapeur:**	Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022
Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: Kunshi

(suite de la page 7)

· **Densité et/ou densité relative**	
· **Densité:**	Non déterminée.
· **Densité relative**	Non déterminée
· **Masse volumique:**	0,5393 g/ml
· **Tension superficielle**	
· **Densité de vapeur:**	Non applicable.
· **Caractéristiques des particules**	Voir point 3.

· **9.2 Autres informations**	
· **Aspect:**	
· **Forme:**	Solide
· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**	
· **Température d'auto-inflammation**	Non déterminé.
· **Plus petite énergie d'inflammation:**	
· **Propriétés explosives:**	Le produit n'est pas explosif.
· **Classe d'explosivité de poussière:**	
· **Taux d'évaporation:**	Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**
Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
· **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante dans les conditions normales d'utilisation.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Produits à éviter:** Une flamme nue. Sources de chaleur ou d'inflammation.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de matières à signaler spécialement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Kunshi

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401 method)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402 method)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

(suite de la page 8)

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Maléate de disodium: peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer une allergie cutanée.
· **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Cymoxanil: Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut provoquer des lésions aux organes (sang, thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
· **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**
· **Toxicité écologique:**
Kunshi

LC50	180 µg/l (Truite arc en ciel) (96 h) (OECD 203 method)
EC50	230 µg/l (Daphnia magna) (48 h) (OECD 202 method)
ErC50	1,64 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (72 h) (OECD 201 method)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**
Fluazinam (ISO): Pas facilement biodégradable.
Cymoxanil (ISO): Pas facilement biodégradable.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Fluazinam (ISO): Coefficient de partage (n-octanol/eau) LogPow : 4,03 (25 °C ; pH 5,5-7)
Cymoxanil (ISO): Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : 0.64 (20°C, pH non tamponné, 99.1%) ; Log Pow = 0.59 (20°C, pH 5, 99.9%) ; Log Pow = 0.67 (20°C, pH 7, 99.9%)
· **12.4 Mobilité dans le sol**
Fluazinam (ISO): Coefficient d'adsorption normalisé pour le carbone organique (Log Koc) : 3,29
Cymoxanil (ISO): Coefficient d'adsorption normalisé pour le carbone organique (Log Koc) : 1,64
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.
· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
· **12.7 Autres effets néfastes** Pas dangereux pour la couche d'ozone

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022
Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: Kunshi

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
voir vers le bas
· **Code déchet:** 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:**
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

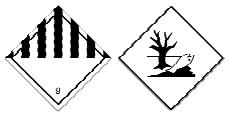
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
· **ADR, IMDG, IATA** UN3077

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· **ADR** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (fluaziname (ISO), 2-cyano-N-[(éthylamino) carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide)
· **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (fluazinam (ISO), 2-cyano-N-[(ethylamino)carbonyl]-2-(methoxyimino)acetamide)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Étiquette** 9

· **IMDG, IATA**



· **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Label** 9

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022
Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: Kunshi

(suite de la page 10)

· **14.4 Groupe d'emballage**	
· **ADR, IMDG, IATA**	III
· **14.5 Dangers pour l'environnement**	
· **Marine Pollutant:**	Oui
· **Marquage spécial (ADR):**	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**	90
· **No EMS:**	F-A,S-F
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable.
· **Indications complémentaires de transport:**	
· **ADR**	
· **Quantités limitées (LQ)**	5 kg
· **Quantités exceptées (EQ)**	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· **Catégorie de transport**	3
· **IMDG**	
· **Limited quantities (LQ)**	5 kg
· **Excepted quantities (EQ)**	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· **"Règlement type" de l'ONU:**	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FLUAZINAME (ISO), 2-CYANO-N-[(ÉTHYLAMINO)CARBONYL]-2-(MÉTHOXYIMINO)ACÉTAMIDE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

(suite page 12)

(suite de la page 11)

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
· **Catégorie SEVESO** E1 E1 Danger pour l'environnement aquatique
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**
Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Artcle 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52)
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.
· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.10.2022 Révision: 17.10.2022
Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: Kunshi

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit
· **Contact:**
· **Date de la version précédente:** 13.10.2022
· **Numéro de la version précédente:** 10
· **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
NOEC: No Observed Effect level Concentration
LOEC: Lowest Observed Effect Concentration
ErC_{50}: EC_{50} in terms of reduction of growth rate
EC_{50}: half maximal effective concentration
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 14)

(suite de la page 13)

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1